

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

SYMISA
(Syndicat Mixte Sophia Antipolis)

n° 07

Comité Syndical
Séance du 27 Juin 2019
Compte de Gestion – Exercice 2018
Budget Annexe d'Aménagement

L'an deux mille dix neuf et le 27 Juin à 11 heures

Le Comité syndical, régulièrement convoqué en date du 20 Juin 2019, s'est réuni au siège social du SYMISA, 449 Route des Crêtes 06560 Valbonne, sous la Présidence de Monsieur Jean LEONETTI, Président.

Etaient présents :

Mmes BLAZY et DEBRAS ; MM LEONETTI, DAUNIS, ETORE, LOMBARDO, MASCARELLI, MELE et OCCELLI (CASA) ; Mmes DUHALDE GUIGNARD et DUMONT, (Département des Alpes-Maritimes) ; M. LABAT (CCINCA) ; M. GALY (REGION) ; M. ANDRE (SCE) ; M. SIMPLOT (INRIA) ; M. GAMBAUDO (Universite)

Etaient absents :

Mme SALUCKI, M. THIERRY (CASA) ; M. LONDEIX (CCINCA) ; MM. MUSELIER et AMAR (REGION) ; MM. LISNARD, LOPINTO et CHIKLI (CACPL)

Etaient représentés :

M. LUCA par M. LEONETTI (CASA)
M. ROSSI par M. MASCARELLI (CASA)
M. GINESY par Mme DUHALDE GUIGNARD (Département)
M. SAVARINO par M. LABAT (CCINCA)

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire de séance Madame Anne-Marie DUMONT.

Assistait également à la réunion, Monsieur Bertrand FAURE payeur départemental.

Le Président quitte la salle.

Monsieur MASCARELLI prend la présidence de la séance.

Monsieur MASCARELLI rappelle, qu'aux termes des dispositions combinées des articles L. 1612-20 I et de L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical doit se prononcer sur les comptes du Budget Principal transmis par Monsieur l'Administrateur des Finances Publiques, Comptable Public.

Le Compte de Gestion comprend notamment dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis par le Syndicat et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre mises en œuvre au cours de l'exercice 2018.

Le Compte de Gestion peut se résumer ainsi :

- En recettes : **9 279 432,49€**, dont :
 - * Fonctionnement : 7 071 479,03€
 - * Investissement : 2 207 953,46€

- En dépenses : **2 789 514,42€**, dont :
 - * Fonctionnement : 2 364 514,42€
 - * Investissement : 425 000,00€

⇒ Soit un solde d'exécution de l'exercice 2018 excédentaire à hauteur de 6 489 918.07€

Etant donné que le résultat de l'exercice précédent correspondait à un excédent de 5 865 398,42€, le résultat cumulé définitif de l'exercice 2018 présente un excédent de 12 355 316,49€, soit un montant conforme au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, le Comité Syndical,

- Approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2018 du Budget Principal du SYMISA
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Président délégué à signer les documents afférents à la bonne exécution de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE
 A VALBONNE LE 27 Juin 2019
 Suivent les signatures
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean LEONETTI

SYMISA
 Les Genêts
 449, Rue des Crêtes
 06501 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex

DELIB7CS2706019

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-06-28T12-12-11.02 (MI217718276)

Identifiant unique de l'acte :
006-250600012-20190627-DELIB7CS2706019-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : compte de gestion exercice 2018 budget annexe

Date de décision : Jun 27, 2019 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [delib 7 27.06.2019.PDF](#)

Préparé	Date 28/06/19 à 12:12	Par <u>BONNOME Christine</u>
Transmis	Date 28/06/19 à 12:12	Par <u>BONNOME Christine</u>
Accusé de réception	Date 28/06/19 à 12:18	